

Concours interne de Secrétaire Administratif de classe normale Session 2022

La rectrice de région académique, Rectrice d'académie, Chancelière des Universités, Directrice Académique des Services de l'Education Nationale

- **Vu** la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n°84-16 du 11 Janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;
- **Vu** le décret n°2010-302 du 19 mars 2010 fixant les dispositions statutaires communes applicables aux corps des secrétaires administratifs des administrations de l'Etat et à certains corps analogues relevant du décret 2009-1388 du 11 novembre 2009 portant dispositions statutaires communes à divers corps de fonctionnaire de la catégorie B de la fonction publique ;
- **Vu** l'arrêté du 5 octobre 2005 modifié portant délégation de pouvoirs en matière de recrutement et de gestion de certains personnels stagiaires et titulaires des services déconcentrés relevant du ministre chargé de l'éducation nationale ;
- **Vu** l'arrêté du 15 octobre 2010 fixant la nature et le programme des épreuves des concours de recrutement dans le grade de secrétaire administratif de classe normale du corps des secrétaires administratifs de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur ;
- **Vu** l'arrêté du 25 janvier 2011 fixant les conditions d'organisation et la composition du jury des concours de recrutement dans le corps des secrétaires administratifs de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur ;
- **Vu** l'arrêté du 3 février 2022 autorisant, au titre de l'année 2022, l'ouverture et l'organisation de concours communs pour le recrutement dans le premier grade de divers corps de fonctionnaires de catégorie B.

ARRETE

ARTICLE 1 : Le jury académique du concours commun interne de recrutement de secrétaire administratif de classe normale est composé comme suit :

- Mme MICHAUX Frédérique, SGAdj - DRRH, Présidente du jury
- Mme LANCREOT Simone, APAE, adjointe de la SGAdj-DRRH, Vice-présidente
- Mme LACROIX Annie, Ministère de l'intérieur, Préfecture de Guadeloupe
- M. LAPIN Philippe, Proviseur, LP Bertène JUMINER, membre
- M. LAVENAIRE Blaise, Agent comptable, CLG Sadi Carnot, membre

ARTICLE 2 : La liste des correcteurs, secondant le jury est arrêtée comme suit :

- M. ACCIPE Michel, chef d'établissement, Collège du 18 juin, Lamentin
- Mme ALBERI Myriam, adjointe gestionnaire, LGT F. FLERET, Morne à l'eau
- M. ALLARD Jean-Luc, adjoint gestionnaire, LP Bertène JUMINER
- Mme AMANDE Francine, adjointe gestionnaire, collège A. MACAL, St-François
- M. BALTIMOR Philippe, Chef de la DEP, Rectorat
- Mme BOLOGNE Jacqueline, adjointe gestionnaire, Lycée Chevalier St-Georges
- Mme DARLY Marie-France, Adjointe gestionnaire, lycée Raoul G. NICOLO
- Mme FIATA Samantha, Cheffe du SPSP, Rectorat

- Mme MICHINEAU Nelly, cheffe de service d'aide aux EPLE, Rectorat
- Mme MIRVAL Hélène, cheffe de la DPEATSS, Rectorat
- Mme MOBETIE Béatrice, Ministère de l'intérieur, Préfecture de Guadeloupe
- Mme PETIT Catharina, Ministère de l'intérieur, Préfecture de Guadeloupe
- Mme ROCHEMONT Marcelle, Cheffe de la DIVISAC, Rectorat
- Mme ROMAIN Carole, adjointe au chef de la DPES, Rectorat
- Mme VERMOT DE BOIROLIN Yolaine, adjointe gestionnaire, LP Ducharmoy, Saint-Claude
- Mme VINCENNES Astrid, cheffe de bureau DPES, Rectorat

ARTICLE 3 : Le Secrétaire Général de l'Académie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait aux Abymes, le 19 avril 2022

Pour la Rectrice et par délégation
Le Chef de la Division des Examens et Concours

Omer SAPHO

